

BOISSEUIL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2024_01_03_CCAS avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 12/03/2024

Objet : Demande d'aide financière exceptionnelle

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de compétences par themes - Aide sociale

Date de télétransmission : 15/03/2024 Agent de transmission : Stéphanie CHAVAROC

Acte : 2024_01_03_CCAS.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218701902-20240312-2024_01_03_CCAS-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 15/03/2024

CCAS DE BOISSEUIL

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CCAS DE BOISSEUIL (Haute-Vienne)

Nombre de membres
En exercice : 9
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 mars, le conseil d'administration, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 23 février 2024

PRESENTS : Philippe JANICOT, Annick BOURGEOIS, Eliane BRAILLON, Joël LARROQUE, Martine ASTIER, Serge RENAT, Sylvie ROMEC, Dominique PEYROT.

EXCUSÉS : Alain ROUFFY.

Secrétaire de séance : Eliane BRAILLON

3. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE

Mme la Vice-Présidente présente la demande d'aide financière sollicitée par un administré domicilié sur la commune.

Cet administré n'est pas suivi par l'assistante sociale, aucun justificatif n'est fourni sur les charges et revenus.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

- **de ne pas verser d'aide financière,**
- **d'autoriser le Président du CCAS à signer les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.**

VOTE 8	POUR 8	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------------	---------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Président,
Philippe JANICOT



